

Inclusion par le sport

*Construire des parcours vertueux
d'inclusion professionnelle des jeunes
sur les territoires quartiers prioritaires
de la politique de la ville.*



SEPTEMBRE 30



Table des matières

I. Enjeux et objectifs du projet	3
A. Enjeux et diagnostics préalables qui fondent l'intention du projet	3
B. Historique de construction et de préparation partenariale du projet	4
C. Valeur ajoutée, caractère expérimental et innovant du projet	4
D. Identification des territoires concernés et des publics ciblés par le projet.....	5
E. Objectifs qualitatifs et quantitatifs.....	6
II. Description opérationnelle du projet	7
A. Schéma et Descriptif détaillé de chaque parcours sans couture proposé	7
B. Phasage de la mise en œuvre du projet dans le temps	11
C. Outils, partenariats, pédagogies et démarches envisagés pour atteindre les publics visés et les mobiliser dans la conception et au fil des parcours	12
D. Dispositif de suivi, d'amélioration au fil du projet et d'évaluation mis en place	13
E. Stratégie de dissémination et de communication des résultats du projet.....	13
III. Gouvernance et pilotage	14
A. Identification des structures concourant à la réalisation du projet	14
B. Description de l'organisation prévue pour animer et piloter le projet dans la durée en lien avec les acteurs locaux partenaires.....	14
C. Identification de l'équipe-projet dédiée au pilotage	15
IV. Annexes – Fiche territoriale.....	17

« Les éducateurs sont les derniers remparts contre tous les maux que nous avons à régler. Les grands succès de notre pays se sont eux, ce sont ceux dans l'ombre qui créent de la lumière ».

Jean-Claude Perrin (Ancien entraîneur d'Athlétisme, de Football et de Tennis)

I. Enjeux et objectifs du projet

A. Enjeux et diagnostics préalables qui fondent l'intention du projet

La crise sanitaire, économique et sociale a aggravé la précarité des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Elle a notamment eu un lourd impact sur le taux de chômage des jeunes. Selon les chiffres du chômage publiés, au troisième trimestre de 2020, **21,8% des jeunes de 18 à 25 ans étaient au chômage, soit 619 000 jeunes (hausse de 16% en un an) sur le territoire national**. Toutefois, ces disparités sociales et économiques étaient déjà criantes avant la crise sanitaire : **un taux de chômage de 23,4% pour les habitants des QPV** (2,7 fois plus élevé que la moyenne nationale - ONPV), **un tiers des jeunes de 16 à 25 ans sans emploi ni formation** (ONPV), **42 % de la population sous le seuil de pauvreté** (ONPV)...

Dans le cadre de ce projet, 5 premiers territoires ont été sélectionnés pour initier le projet (6 autres territoires les rejoindront à compter de septembre 2022). Les indicateurs suivants sont issus du système d'information géographique de la politique de la ville (2016) et montrent bien les disparités économiques et sociales évoquées. Sur ces cinq premiers territoires, on dénombre une part plus importante de jeunes (16 à 24 ans) dans la population des QPV par rapport à celle de la moyenne nationale (à minima 14,7% vs 11,8% pour la moyenne nationale). De plus, **une part plus importante de jeunes ne sont ni en formation, ni en études ni en emploi** (par exemple, le taux pour le QPV de Ville Ouest atteint presque le double de la moyenne nationale). Par ailleurs, **le taux de chômage de la population résidant dans ces quartiers est largement supérieur à la moyenne nationale** (de 2 à 5 fois plus important). Finalement, le taux de pauvreté est 2,5 à presque 4 fois plus important dans ces QPV que sur l'ensemble du territoire.

Jeunes : 16 à 24 ans	Sanitas (Tours)	Ville Ouest (Saint Nazaire)	Saige et Arago (Pessac)	La Grande Borne (Grigny)	Air Bel (Marseille)	Moyenne Nationale
Part des jeunes	15,0%	14,7%	14,8%	16,6%	14,7%	11,8%
Taux de scolarisation des jeunes	60,1%	46,5%	59,8%	54,5%	58,5%	n.d.
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme de niveau inférieur au BAC	77,7%	80,0%	64,7%	75,5%	74,4%	42,3%
Part des jeunes NEET	26,2%	33,7%	22,7%	27,4%	24,3%	16,8%
Taux de chômage	44,2%	33,0%	30,1%	27,6%	22,9%	9,1%
Taux de pauvreté	57,9%	41,5%	40,7%	41,4%	49,4%	14,5%

Ce niveau de chômage élevé ne peut être uniquement imputé au nombre moins important de diplômé dans ces quartiers. En effet, 28% des non-diplômés des quartiers en difficultés sont au chômage contre 16% hors de ces quartiers. La situation varie peu pour ceux détenteurs d'un BAC + 2 (taux de chômage de 16% dans les QPV contre 6% dans les quartiers avoisinants). Plusieurs freins peuvent expliquer ces écarts de chômage à situation égale et notamment le manque de réseau professionnel, la mobilité (57% des habitants des QPV ont le permis contre 80% au niveau national), la discrimination à l'embauche, les freins psychologiques (manque de confiance en soi ou dans les institutions de droit commun), l'hygiène de vie (rythme de vie...)...

Cette réalité économique et sociale entraîne souvent un éloignement des jeunes des institutions. En parallèle de cette situation, l'activité sportive constitue **un « levier d'accroche » pour toucher les jeunes des QPV**, parfois éloignés de l'emploi et des structures institutionnelles. Le sport est un outil qui permet de **construire le dialogue entre l'adulte et le jeune, d'instaurer des relations régulières et durables** afin de les aider à construire leur parcours professionnel.

B. Historique de construction et de préparation partenariale du projet

Ces dernières années, plusieurs projets d'inclusion par le sport se sont développés afin d'accompagner les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville vers le monde de l'emploi. Ainsi, l'Agence pour l'Education par le Sport, Sport dans la Ville, Remise en jeu, le consortium Trajectoires ou encore la Fédération Française de Voile ont été lauréats du Plan d'Investissement dans les Compétences et ont permis d'ouvrir la voie de l'inclusion professionnelle par la pratique sportive. A ce titre, l'Association Nationale de la Performance Sociale du Sport a été créée en juin 2020 pour permettre l'émergence de synergies collectives entre une diversité d'acteurs : fédérations, collectivités, entreprises et associations.

Une quinzaine de fédérations sportives ont été réunies au sein du Ministère des Sports (en septembre 2020), afin de les sensibiliser au projet d'inclusion par le sport porté par la Fédération Française de Voile (présentation du projet, des objectifs, des difficultés rencontrées...). Par la suite, des réunions bimensuelles ont été organisées avec des associations lauréates (Remise en jeu, Parkour59, Elan Sportif) pour réfléchir aux spécificités des parcours d'accompagnement par le sport.

Faisant suite à l'appel à projet (février 2021), sept présidents de fédérations (Fédération Française d'Athlétisme, Fédération Française de Badminton, Fédération Française de Basketball, Fédération Française de Boxe, Fédération Française de Judo, Fédération Française des Clubs Omnisports et Fédération Française de Tennis de Table) ont décidé de s'engager à leur tour dans une démarche d'inclusion par le sport. Chaque fédération a identifié des clubs intéressés par cette démarche et ayant l'habitude de travailler avec ce public (jeunes des QPV).

La plus-value principale dans la construction de ce projet est **la synergie collective à l'échelle nationale** (sept fédérations) et **à l'échelle d'un territoire** (3 clubs mobilisés) permettant de **mutualiser les moyens** (humains, financiers et matériels), d'accélérer les apprentissages et le partage de bonnes pratiques. Cette dynamique collective **permet de toucher un plus large public en leur proposant une diversité de pratiques sportives** (6 sports olympiques et des clubs omnisports).

Aussi, **cette mobilisation de plusieurs acteurs permet également de densifier le maillage territorial** (chaque club va mobiliser son réseau de partenaires). Finalement, le potentiel d'essaimage est conséquent, à travers **le passage à l'échelle des fédérations engagées** ou encore **la mobilisation de nouvelles fédérations sur la thématique de l'insertion par le sport**.

C. Valeur ajoutée, caractère expérimental et innovant du projet

Les clubs sportifs bénéficient d'atouts assez uniques sur les territoires. **Le club est un lieu de proximité** (implanté au sein même des quartiers) absolument clé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (considérés par certains élus comme « le dernier bastion républicain »), **un lieu de rencontres intergénérationnelles** (relations entre bénévoles : encadrants/dirigeants et adhérents...), **un lieu de socialisation et de mixité** (pas uniquement des jeunes en difficultés d'insertion...), **un lieu informel et accessible favorisant les échanges et partages d'expériences** (pas la nécessité de prendre un rendez-vous)... Pour beaucoup d'entre eux, ce sont des clubs qui bénéficient d'une expérience de terrain conséquente (longévité de plusieurs dizaines d'années) et qui ont déjà accompagné plusieurs dizaines de jeunes de manière informelle à trouver un stage ou un emploi.

De plus, le **sport permet de mettre ces jeunes dans des situations de « réussite »** (souvent en échec scolaire ou auprès des institutions de droit commun) et **de valoriser leurs compétences** (dépassement de soi, travail en équipe,

sens de l'effort, relation avec « une hiérarchie »...). L'approche est également différente, le sport permet aux jeunes de se libérer plus facilement (« *il ne va pas se sentir juger sur son CV* ») et d'appartenir à un groupe (équipe) qui a pour objectif de le tirer vers le haut. Aussi, la « symbolique » de la démarche est différente par rapport aux autres dispositifs qui peuvent donner une « *image négative de personnes ayant besoin d'une assistance sociale* ».

Par ailleurs, **la relation avec l'éducateur sportif se construit dans la confiance**, le dialogue est amené de manière plus informelle (ce qui permet de lever certaines barrières : timidité, relations conflictuelles avec les adultes...). Il est souvent le premier modèle pour montrer l'exemple à ces jeunes qu'ils peuvent réussir leurs projets professionnels (image de l'éducateur, même langage...).

Ces **clubs sportifs permettent aux jeunes de rencontrer une diversité d'acteurs** (étudiants, entrepreneurs, salariés, élus de collectivités...) et notamment, **les acteurs économiques d'une manière plus informelle** (pratique sportive, événements...). Finalement, le **potentiel événementiel lié aux sports permet de capter un public plus large** (participation à des événements sportifs : relais, tournoi, olympiades, galas...) et notamment à travers des campagnes sur les réseaux sociaux (image des événements sportifs qui attire les jeunes).

D. Identification des territoires concernés et des publics ciblés par le projet

Faisant suite au retour de notre première candidature, **le projet a été réorganisé en deux étapes pour mieux assurer sa mise en place opérationnelle**. Dès le mois de février 2022, une première vague sera lancée, avec 5 territoires (plus matures et avancés sur le parcours, les relations avec les partenaires institutionnels ou privés) : la métropole de Tours (Sanitas et les Fontaines), la communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Ville Ouest et Ville Nord), la métropole de Bordeaux (ensemble des QPV de la Métropole), la métropole de Marseille (Air Bel, Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme et Centre-Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès) ainsi que Paris Sud (Grigny 2, La Grande Borne, Bel Air Rocade). Une fiche territoriale est annexée en fin de document. Six nouveaux territoires seront mis en place lors d'une deuxième vague lancée en septembre 2022 (et préparée en amont). Une liste de territoires potentiels a été réalisée au vu des clubs mobilisés depuis le début du projet : Clermont Ferrand, Grenoble, Pau, Lille, Besançon et Paris

Le public ciblé par les clubs implantés dans les territoires est un public jeune 16-29 ans, en décrochage scolaire (niveau 4 maximum), **désorientés** (pas ou peu de projections professionnelles, orientation limitée à certains métiers), **résidants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**. Bien que ce public soit très hétérogène sur les différents territoires, plusieurs comportements/situations ont été remonté. Ces jeunes sont notamment confrontés à un manque de :

- Capital économique : difficultés pour passer le permis de conduire/acheter un véhicule (qui engendre un frein de mobilité), volonté d'avoir un gain rapide (plutôt qu'un travail stable) ;
- Capital socio-professionnel : relation avec certains pairs néfaste, réseau plutôt orienté vers des secteurs d'activités précaires (livraison à domicile, VTC...) ;
- Capital familial : situation familiale parfois compliquée (parent isolé) qui engendre un autre rôle (« garde d'enfants ») notamment retrouvé chez le public féminin ;
- Freins psychologiques : manque de confiance en eux et auprès des institutions de droit commun (éducation nationale, service public de l'emploi) au sein desquels ils ont été en situation d'échec ;
- Freins juridiques/administratifs : présence d'un casier judiciaire, pas de compte bancaire...

De plus, une conduite à risque liée à la notion « d'immédiateté » est largement revenue qui engendre souvent des difficultés (émotionnelles, financières...). En effet, plusieurs jeunes souhaitent des résultats rapides et n'hésitent pas à prendre des risques (paris sportifs, économie parallèle...). Par ailleurs, des troubles d'attention ou de l'apprentissage sont parfois identifiés auprès de ces jeunes, nécessitant une pédagogie adaptée et un suivi personnalisé. Certains de ces jeunes ont également des addictions (téléphone/réseaux sociaux, jeux-vidéos, cannabis...) qui viennent contraindre leur rythme de vie (vivre la nuit et dormir le jour). Finalement, la question de l'illectronisme, notamment sur les outils de la suite Office, a également été une problématique rencontrée au quotidien par les clubs sportifs.

Néanmoins, malgré l'ensemble de ces contraintes, pour beaucoup d'entre eux, ce sont des jeunes motivés, qui ont envie de sortir de cette spirale négative (environnement du quartier, situation scolaire, orientation professionnelle...).

E. Objectifs qualitatifs et quantitatifs

Tout d'abord, à l'échelle de l'individu, les objectifs qualitatifs sont multiples afin de lui permettre de lever les freins pour le retour à l'emploi :

- Participer à la vie collective (resocialisation, acquisition des codes sociaux...) ;
- Progresser sur le plan individuel et sur celui de l'insertion sociale ;
- Acquérir de nouvelles compétences et les valeurs du sport transférables dans le monde du travail ;
- Repérer les outils à sa disposition pour sa recherche d'emploi et savoir les utiliser...

Ce parcours est basé sur **une innovation récente autour de l'acquisition de compétences (savoir être) à travers la pratique sportive** (respect des horaires, travail en équipe, respect de la hiérarchie...).

Les **clubs sportifs se sont engagés à accompagner 10 jeunes par cohorte** (durée moyenne d'une cohorte 4 à 6 mois) afin de suivre le parcours d'accompagnement (2 cohortes par an) :

- La première cohorte (février 2022 – mi-juillet 2022) va permettre d'accompagner 150 jeunes (15 clubs mobilisés sur 5 territoires, au titre de la première vague, avec 10 jeunes par club)
- La seconde cohorte (mi-août 2022- janvier 2023) va permettre d'accompagner 340 jeunes (15 clubs de la première vague, + 19 clubs mobilisés sur 6 territoires supplémentaires, au titre de la seconde vague, avec 10 jeunes par club)
- Les deux dernières cohortes permettront d'accompagner 680 jeunes (340 chacune)

Ainsi, **1 170 jeunes seront accompagnés sur la durée complète du parcours**. A ce titre, un **objectif de sorties positives a été fixé à 50 %** des participants aux programmes (emploi CDI/CDD, formation, entrepreneuriat...).

Ensuite, à l'échelle locale, les **clubs sportifs travaillent à développer une dynamique « emploi » sur leur territoire** avec les partenaires économiques, les collectivités et les acteurs institutionnels, en lien avec les cités de l'emploi, pour favoriser l'insertion de jeunes (les modalités de relations avec les partenaires économiques sont détaillées dans la partie parcours socio-professionnel par le sport, pages 8-9).

Finalement, à l'échelle nationale, **ce projet va permettre aux fédérations sportives** (délégation de service public) de se sensibiliser et de **se professionnaliser sur le sujet de l'inclusion socio-professionnelle par le sport**. En effet, bien que la volonté politique soit affichée (utilité sociale du sport), les fédérations sportives sont majoritairement des

acteurs orientés vers la pratique du haut niveau ou le développement de la pratique pour tous, et non sur l'impact social du sport (inclusion, éducation...). Ainsi, ce projet va permettre de répondre à ce besoin de nouvelles compétences pour les acteurs fédéraux. A ce titre, des modules de formation seront mis en place tout au long du projet : connaissances des acteurs et des dispositifs, méthodes pédagogiques, mise en place d'outils de suivi (expliquées dans la partie formation destinée aux parties prenantes, page 15)... Un des enjeux du projet est la **montée en compétences de ces acteurs du sport sur les problématiques d'insertion professionnelle afin de leur permettre de prendre leur place, de favoriser leur engagement et d'augmenter l'impact de leur action dans ce champ**, avec les autres acteurs emploi et formation.

II. Description opérationnelle du projet

A. Schéma et Descriptif détaillé de chaque parcours sans couture proposé

Le dispositif d'accompagnement proposé dans ce projet est **un parcours, depuis la remobilisation à travers la pratique sportive jusqu'à l'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante/certifiante** structurés autour d'actions d'accompagnement (mise en pratique des jeunes sur de l'événementiel, ateliers socio-professionnels ludiques, pratique sportive avec une pédagogie adaptée...). Ce parcours est divisé en 3 grandes phases :

- Phase 1 : Identification des jeunes et remobilisation par le sport
- Phase 2 : Parcours socio-professionnel par le sport
- Phase 3 : Intégration dans l'emploi/formation et suivi des jeunes

Rôle prépondérant de l'éducateur sportif

Le **fil rouge du parcours est le rôle clé de l'éducateur sportif**, qui a cette capacité à créer une relation de confiance nécessaire à l'accompagnement de ces jeunes, souvent en rupture avec les institutions de droit commun. L'accompagnement proposé par l'éducateur sportif est basé sur la notion de plaisir (non de contraintes) et d'effort à travers la pratique sportive. Cette **approche plus « positive » couplée à une mise en situation de « réussite » (sport) permet de « fidéliser » le jeune au sein du parcours**.

L'éducateur sportif est également en capacité de pouvoir **identifier des jeunes « en dehors des radars » et aller à la rencontre de ces publics pour les accrocher**. Cet éducateur sera le **référent unique** des jeunes (plan sportif et professionnel), il **met en cohérence l'ensemble des messages pédagogiques** apportés aux bénéficiaires (provenant des différentes parties prenantes mobilisées) et met en place l'ensemble des étapes du parcours. La **flexibilité d'accompagnement proposé par l'éducateur sportif** (horaires élargis, espace informel, relation avec d'autres jeunes...) permet également aux jeunes de plus facilement se livrer.

Phase 1 : Identification des jeunes et remobilisation par le sport

Il n'y a pas d'insertion sans l'adhésion et l'implication du jeune qui traverse des difficultés. En partant de ce postulat, les clubs sportifs proposent une démarche tournée vers les jeunes de la mobilisation à leur insertion durable. La phase de mobilisation se caractérise par une offre variée d'activités sportives (gratuites et ouvertes à tous) qui se déroulent dans différents lieux et conçues en partenariat avec les acteurs locaux. Les clubs vont privilégier 3 canaux (voir annexe territoriale pour les spécificités locales) :

- **« Aller vers » les jeunes** en proposant des séances sportives dans l'espace public, dans les lieux fréquentés par les jeunes. L'implantation géographique d'une grande majorité des clubs « en bas des tours » ainsi que l'organisation d'événements sportifs (relais 10*1 km à Tours, Tournoi de 3*3...) permettront de toucher un large public au sein des quartiers.
- **« Aller avec » les acteurs locaux de l'insertion** (notamment de droit commun), de la prévention spécialisée

et du monde associatif pour détecter et mobiliser ensemble les jeunes les plus éloignés (Tours : association d'habitant : Naturellement Citoyen, PJJ, foyer d'urgence (IDEF) / Bordeaux : PJJ, ASE, Mission locale / Saint Nazaire : Boxing nazairien, école de la deuxième chance, ADPS / Grand Paris Sud : MEIF, mission locale de Grigny... / Marseille : ADDAP 13...)

- « **Aller sur** » les réseaux sociaux plébiscités par les jeunes pour toucher ceux qui ne sont ni dans les structures du territoire ni dans les lieux fréquentés par les jeunes.

Cette approche permet aux coachs de **tisser un lien informel avec les jeunes** à travers des séances de coaching sportif individuel et/ou collectif qui **facilitent la reprise de confiance en soi et l'acquisition de compétences transversales** (sociales et comportementales) et transférables au marché de l'emploi. L'individualisation des parcours et de la progression de chaque jeune est possible grâce au suivi du référent. L'apprentissage se fait dans des situations construites avec les jeunes à différentes étapes : le diagnostic socio-professionnel à l'entrée du parcours et les bilans intermédiaires réalisés toutes les 3 semaines. Cette approche permettra de rendre le jeune acteur de son parcours, d'ajuster son accompagnement par rapport à ses besoins et d'être dans une démarche d'amélioration continue du parcours pour les clubs.

La finalité de cette première phase est de créer une cohésion de groupe forte auprès du public identifié. Pour ce faire, les clubs engagés sur la ville de Tours vont par exemple mettre en place un stage en immersion d'une semaine afin de sortir les jeunes de leur environnement (relation avec les pairs...), de leur zone de confort afin de les intégrer dans un collectif et de pouvoir faire un premier bilan avec chaque jeune.

Phase 2 : Parcours socio-professionnel par le sport

Cette seconde phase du parcours va permettre de travailler sur le **développement des savoir-être à travers la pratique sportive, sur le projet territorial, le projet professionnel individuel, et des ateliers collectifs** (détaillés plus bas). Ainsi, cette seconde phase alterne les séances sportives avec une pédagogie orientée vers le développement des savoir-être, des actions innovantes afin de mettre en relation les jeunes et les entreprises du territoire et finalement les ateliers socio-professionnels ludiques afin de continuer à stimuler les jeunes entrés dans le parcours. Le parcours socio-professionnel par le sport se distingue par plusieurs modules :

- **Pratique sportive** régulière (au minimum deux fois par semaine) afin d'identifier et de développer des compétences transférables au monde de l'entreprise (à l'aide du référentiel MATCHS, détaillé dans la partie « *Zoom sur quelques savoir-être développés à travers la pratique sportive* »)
- **Projet territorial** : les jeunes seront mobilisés au sein du parcours pour leur apprendre à connaître autrement leur territoire et augmenter l'impact du projet : démarchage des entreprises pour la découverte des métiers (ouvrir le champ des possibles), organisation d'événements sportifs pour rassembler les partenaires à travers des défis sportifs (« mettre en action » les jeunes qui seront les co-organisateurs...) et toucher d'autres jeunes, assistance à l'encadrement de la pratique sportive auprès d'un public plus jeune ;
- **Projet professionnel individuel** : raccrochage au droit commun, mise à jour administrative, bilan sur les compétences, échanges sur l'orientation professionnelle avec les jeunes ;
- **Ateliers collectifs d'acquisition de compétences transverses** : éloquence et prise de parole, CV et lettre de motivation, simulation d'entretien, tenue et posture, modes de communications en milieu professionnel, hygiène de vie et santé au travail, techniques de recherche d'emploi, gestion de conflit, outils numériques...

Relations avec le monde économique

Les structures du monde économique doivent être des partenaires tout au long du parcours et seront mobilisées lors de différents temps :

- Deux événements sportifs (par cohorte) organisés par les clubs sportifs, sous forme d'olympiades, avec pour objectif de rassembler les partenaires mobilisés dans le cadre du projet (entreprises, SPE,

associations, collectivités...). Ce sont des événements qui seront organisés « par et pour » les bénéficiaires, afin d'avoir des temps informels avec les partenaires économiques/institutionnels du territoire et de valoriser l'engagement des jeunes.

- Témoignage des chefs d'entreprises : ateliers découverte de métiers, présentation des compétences nécessaires pour s'orienter dans leurs branches professionnelles

Par ailleurs, **des périodes d'immersion sont prévus afin de mettre le public en situation de travail appliquée** (PMSMP). Ces périodes permettent aux bénéficiaires de découvrir plus précisément un métier et de gagner en confiance. Selon une étude publiée par Pôle Emploi, ces temps sont bénéfiques pour le retour à l'emploi, en effet, une année après la fin de l'immersion, 72% des bénéficiaires ont eu accès à un emploi (à titre de comparaison : seuls 55% des demandeurs d'emploi, parmi ceux qui ne suivent pas ces périodes d'immersion, retrouvent un métier dans l'année). A titre d'exemple, sur la ville de Bordeaux, les clubs sportifs ont pour objectif de faire passer le BAFA et de mettre rapidement les jeunes en action (via des PMSMP), auprès des collectivités partenaires du projet.

Ces échanges vont permettre aux jeunes d'être confronté aux besoins des acteurs professionnels et les sensibiliser au milieu professionnel. Toutefois, ces actions de découvertes des métiers (PMSMP) devront être suivis de formation qualifiante/certifiante auprès des acteurs déjà en place sur les territoires. A titre d'exemple, le club US Grigny va travailler avec le CPF de Grigny et l'école de M. Thierry Marx pour les métiers de bouche.

Zoom sur quelques savoir-être développés à travers la pratique sportive :

Le sport a une place prépondérante dans ce parcours socio-professionnel, il permet « **d'accrocher** » et **mobiliser ce public**. Ensuite, c'est également un outil performant pour observer les profils et comportements des jeunes dans une situation spécifique. Par ailleurs, comme évoqué précédemment, **le sport permet également de mettre ce public en situation de « réussite » afin de leur permettre de retrouver confiance en eux**. Il facilite la mise en place d'un calendrier d'étapes à franchir et permet des échanges réguliers sur les difficultés rencontrées



Compétences spécifiques au Judo :

- Adaptabilité
- Sécurité
- Respect des consignes



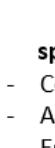
Compétences spécifiques à l'Athlétisme :

- Persévérance
- Patience
- Polyvalence



Compétences spécifiques au Badminton :

- Perfectionnement
- Observation
- Régularité



Compétences spécifiques à la Boxe :

- Confiance en soi
- Autodiscipline
- Esprit d'analyse



Compétences spécifiques au Basket :

- Leadership
- Communication
- Esprit d'équipe



Compétences spécifiques au tennis de table :

- Concentration
- Agilité
- Réactivité



Ces compétences relevées par le sport sont transposables par la suite dans le monde de l'entreprise. Les éducateurs sportifs vont pouvoir identifier ces compétences à l'aide du référentiel MATCHS, qui va permettre de faire un premier bilan auprès des jeunes. A la suite de cette première étable, les séances seront préparées afin de travailler sur les compétences à améliorer (gestion des émotions, concentration, esprit d'équipe...). En fin de parcours, **une carte des compétences est remise aux jeunes pour qu'ils puissent valoriser les compétences acquises lors du parcours socio-sportif auprès des partenaires institutionnels et des entreprises.**

Phase 3 : Intégration dans l'emploi/formation et suivi des jeunes

Cette dernière phase est **l'intégration du jeune au sein d'une entreprise ou dans une formation certifiante ou qualifiante afin de lui permettre de s'insérer dans le monde professionnel**. Elle comprend des séances sportives, organisées en soirée avec les autres adhérents du club afin de favoriser la mixité, pour conserver le lien entre l'éducateur sportif et les jeunes du parcours afin d'éviter les décrochages. Pour conserver un lien de proximité avec ces jeunes, plusieurs clubs vont continuer à les mobiliser en dehors de la pratique sportive également (programme de tutorat au sein du dispositif, création d'une communauté des jeunes accompagnés, invitation à témoigner ...).

Les compétences révélées par le sport permettront de pouvoir positionner un certain nombre de jeunes sur des **postes ne nécessitant pas de formation au préalable** (secteur de la restauration par exemple...) **grâce au réseau territorial des clubs sportifs** (entrées en emploi direct sur le premier cercle de partenaires économiques des clubs). En effet, les membres des associations possèdent **un réseau dans ces secteurs d'activité en tension et ont déjà des demandes**. L'écosystème des clubs (emploi des bénévoles dirigeants, sponsors...) représente le premier cercle mobilisé. A titre d'exemple, sur le territoire de Tours, le secteur du tourisme a été identifié comme un secteur porteur pour les sorties des jeunes (restauration, château de la Loire...), ainsi que celui du transport, secteurs qui ne nécessitent pas de diplôme. Ensuite, sur le territoire de Saint Nazaire, l'entrepreneuriat est une volonté pour permettre à ce public de s'insérer dans le monde de l'emploi (en partenariat avec la Ruche ou l'incubateur culinaire).

Par ailleurs, au vu du public ciblé et du niveau de leur diplôme à leur entrée dans le parcours, les clubs sportifs encourageront et accompagneront vers **des sorties en contrat d'apprentissage/professionnalisation au sein de ce même écosystème** afin de s'assurer d'une insertion plus pérenne. Par exemple, sur la ville de Saint Nazaire, Airbus et son école intégrée qui se propose de former les jeunes à des métiers en tension dans l'industrie navale. Par ailleurs, le **secteur de l'animation et du sport est également ciblé par plusieurs territoires** (Grand Paris Sud, Bordeaux, Marseille) comme étant une première étape professionnelle (obtention du BAFA, orientation vers un BPJEPS en alternance...) pour ces jeunes-là. L'expérience acquise leur permettra de poursuivre dans ce secteur ou à terme se réorienter vers d'autres secteurs d'activités. Finalement, des sorties en formation certifiante/qualifiante, financées dans le cadre du droit commun (région, Etat...) sont également prévus afin de mieux répondre au projet.

La coordination nationale (référent partenariats privés) aura également pour objectif d'accompagner les clubs dans le développement de relations avec les entreprises à l'échelle locale (et notamment à travers les cités de l'emploi sur les territoires). La présence des entreprises dès la seconde phase (découverte des métiers, présence lors des événements, stages en immersion...) va permettre de faciliter la transition vers cette orientation professionnelle.

Focus sur le rôle des bénéficiaires au sein du parcours d'accompagnement :

Les bénéficiaires auront un rôle actif tout au long du projet. Ils seront notamment **mobilisés pour l'organisation d'événements sportifs sous forme d'olympiades**. Ces événements permettront aux jeunes d'acquérir une expérience « événementielle » (marketing, logistique, animation...) et de pouvoir sensibiliser un public plus large autour du projet (entreprises, partenaires institutionnels, habitants des QPV...). Par ailleurs, les **bénéficiaires auront également un rôle « d'assistant » d'éducateur** pour accompagner les jeunes du quartier dans leur pratique sportive.

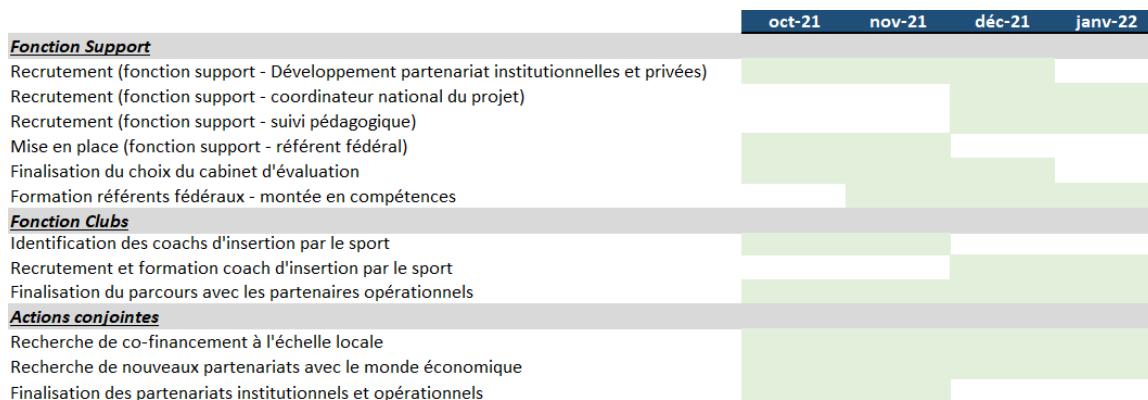
Les **bénéficiaires seront les ambassadeurs du parcours** (témoignage à travers des capsules-videos, sensibilisation auprès des jeunes du quartier...). Une **communauté de bénéficiaires** sera animée par les clubs sur un territoire (les clubs de la ville de Saint Nazaire ont évoqué des boucles de discussion ou encore des événements entre pairs pour permettre le partage d'expériences...). Un **système de mentorat sera mis en place** pour que les premiers jeunes qui ont intégré le parcours puissent accompagner les jeunes des promos suivantes (interventions mensuelles...).

Les clubs sportifs vont mettre en place **une pédagogie « du faire avec » tout au long du parcours**, l'éducateur se place à la même hauteur que les jeunes pour faciliter les échanges et le jeune se mobilise dans la réalisation du

parcours. A titre d'exemple, sur le territoire de Bordeaux, pour travailler sur l'éco-citoyenneté, une association Surf Insertion (partenaire du projet) sensibilise les jeunes travers des ateliers ludiques et la pratique du surf puis une action concrète est programmée en co-construction avec les jeunes (traitement des déchets sur une plage...).

B. Phasage de la mise en œuvre du projet dans le temps

Préparation et lancement de la première cohorte sur les 5 territoires : octobre 2021 – janvier 2022

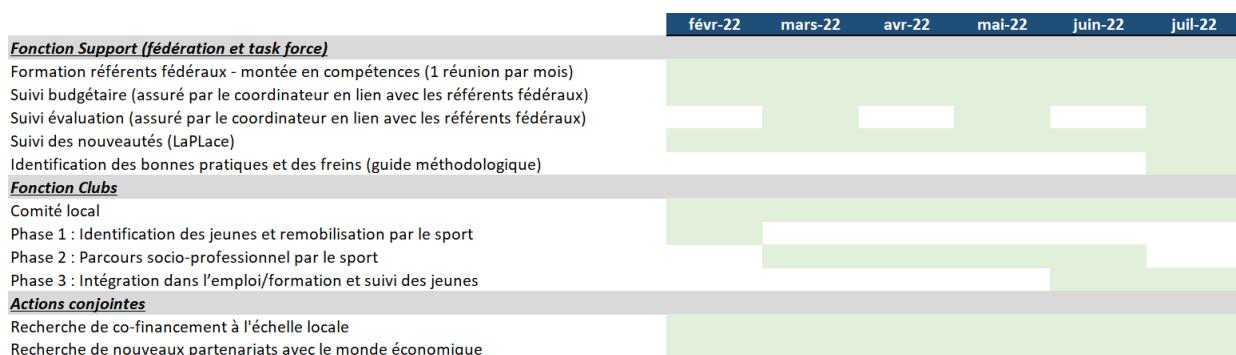


Ce dernier trimestre de l'année 2021 va nous permettre de finaliser les étapes afin de pouvoir être opérationnel en février 2022. Pour ce faire, des recrutements sont prévus dès le mois de novembre/décembre (lancement du recrutement en octobre : 1 ETP développement des partenariats institutionnels et 1 ETP développement des partenariats privés). Cela permettra notamment d'accélérer le travail complémentaire auprès des territoires. La coordination nationale sera assurée par l'ANPSS (mise à disposition de personnel en attendant le recrutement).

Nous organiserons un temps d'échange avec les référents des sept fédérations en octobre/novembre afin de présenter les outils (suivi budgétaire, fiche de suivi des bénéficiaires, informations à saisir...) mis en place dans le cadre du projet PIC. En parallèle, le cabinet d'évaluation sera sélectionné en novembre afin de pouvoir avancer sur la mise en place des outils d'évaluation et le recrutement du coordinateur sera lancé en décembre.

De leur côté, la grande majorité des clubs ont déjà identifié leur coach d'insertion qui sera mobilisé pour cette action. L'organisation de la formation de ces coachs se fera en début d'année 2022 (janvier). Les partenaires opérationnels locaux ont déjà été identifiés et les discussions vont continuer pour finaliser leurs interventions sur le parcours.

Calendrier d'une cohorte (type) : février 2022 – mi-juillet 2022

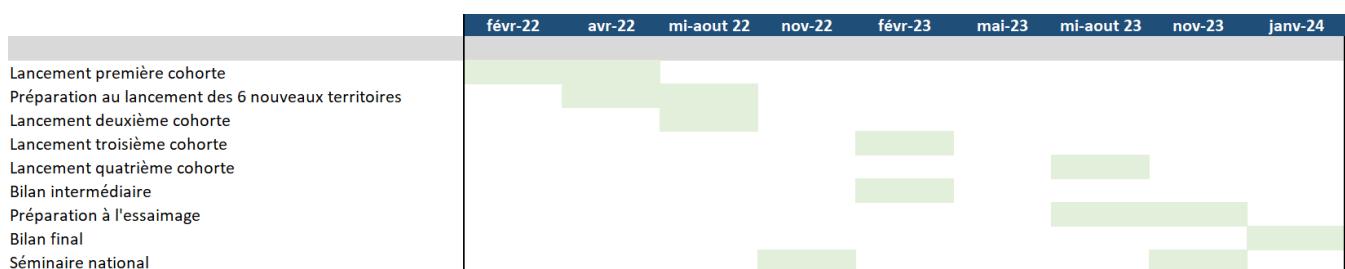


Un programme se déroule sur une période de 5 mois et demi environ, fonction du type de public et de leur orientation professionnelle (les formations commencent souvent en septembre). Sur cette période, les clubs ont pour objectif d'identifier les jeunes (aller vers) afin de créer la cohorte qui sera suivi tout au long du programme (1 mois). Ensuite, la seconde phase démarre afin de développer les compétences du public cible (pratique sportive, ateliers collectives et projet territorial) et de travailler sur le projet professionnel (4-5 mois). Finalement, le suivi des jeunes est assuré par le club sportif lors des pratiques sportives collectives organisées en soirée avec les adhérents.

En parallèle de ces étapes, les référents fédéraux auront pour mission de suivre leurs clubs et sont formés par l'ANPSS et des intervenants experts afin de développer des compétences autour de l'inclusion par le sport.

Finalement, à chaque fin de promotion, un bilan est réalisé relevant les bonnes pratiques et les freins qu'ont pu identifier les acteurs autour du projet afin de réajuster au plus vite l'organisation ou les méthodes avant le début d'une nouvelle cohorte.

Calendrier du projet dans sa globalité (2022-2023)



La fréquence de réunion des comités mobilisés : (détailé p. 15)

- Comité de pilotage national (CPN) : Annuel
- Comité directeur : Bimensuelle
- Comité de pilotage local : Mensuelle

C. Outils, partenariats, pédagogies et démarches envisagés pour atteindre les publics visés et les mobiliser dans la conception et au fil des parcours

Les clubs sportifs des différentes disciplines qui se trouvent sur un même territoire ont décidé de co-construire un écosystème territorial, coopératif et pluridisciplinaire composé d'acteurs de l'insertion, d'entreprises, de collectivités et d'associations. L'objectif de ce travail est de **créer une synergie entre les dispositifs d'accompagnement des jeunes et les acteurs locaux en vue d'une insertion socioprofessionnelle durable pour les jeunes**. Pour beaucoup d'entre eux, ils seront invités au sein des cités d'emploi afin de proposer cette solution d'insertion. Ainsi les clubs ont identifié les acteurs majeurs sur le sujet et collaborent avec eux dans le cadre du comité local. **Durant ces réunions mensuelles, les acteurs et les clubs échangent sur l'avancement du projet, les potentiels freins identifiés, les situations des jeunes et partagent également les bonnes pratiques.**

Cet écosystème de partenaires intervient sur l'ensemble du parcours. Par exemple, une association peut être un prescripteur pour les clubs et intervenir en tant qu'animateur sur l'un des ateliers socioprofessionnels. L'entreprise est un acteur important du parcours du jeune et est présent dès la deuxième phase à travers les rencontres informelles qui sont organisés aux clubs/entreprises ou encore l'organisation d'événements. **Ces temps singuliers permettent aux jeunes de démystifier le monde économique, de développer leur réseau et de mieux comprendre les codes et les usages en entreprise avant de vivre la phase d'intégration.**

D. Dispositif de suivi, d'amélioration au fil du projet et d'évaluation mis en place

Les clubs remplissent les fiches de suivi (données qui serviront à l'évaluation) avec le bénéficiaire à des périodes spécifiques du parcours :

- A l'entrée du parcours, l'éducateur sportif documente avec le bénéficiaire la fiche d'inscription, la fiche de diagnostic socio-professionnel et la grille de distance à l'emploi. Les données collectées permettent de faire un état des lieux de la situation socio-professionnelle du jeune et d'identifier les freins périphériques à l'emploi. A la suite de ce temps, l'éducateur sportif et le jeune vont co-construire la trame de l'accompagnement (un plan d'action) en incluant des acteurs locaux selon les objectifs d'insertion du jeune et freins périphériques à lever.
- A la sortie du parcours, ils remplissent de nouveau la fiche de diagnostic socio-professionnel, la grille de distance à l'emploi et la fiche de sortie pour mesurer l'impact de l'accompagnement
- Un mois après la sortie du jeune, l'éducateur sportif prend contact avec lui pour un suivi post-parcours et savoir si sa situation est identique et connaître ses besoins.

Le coordinateur national est en charge d'accompagner les référents fédéraux (qui accompagneront les clubs) dans la prise en main des outils de suivi à travers des ateliers tout au long du projet, de récolter des indicateurs ainsi que de leur compilation au sein d'une enquête de suivi dédiée au projet.

Chaque fiche est déposée sur une plateforme sécurisée respectueuse du RGPD. Le dépôt est assuré le plus régulièrement possible (une fois par mois) pour chacune des fiches bénéficiaires et est effectué par l'éducateur sportif. Les référents dans les fédérations s'assurent de la fréquence de dépôt et alertent des retards le cas échéant.

De plus, il est prévu de suivre une cohorte de 20 jeunes sur les 2 ans afin d'évaluer l'impact du projet à moyen terme notamment à travers des récits de vie. Une enquête auprès d'un échantillon de 200 jeunes renouvelée chaque année est prévue pour analyser les trajectoires des jeunes et mesurer l'impact du projet. Un échantillon de jeunes participera à une série d'entretien de groupe (focus group).

Parallèlement à cet échantillon de jeunes, les référents fédéraux et les éducateurs sportifs participeront également à des focus group pour recenser les difficultés et les bonnes pratiques dans la mise en place du projet.

E. Stratégie de dissémination et de communication des résultats du projet

Les référents fédéraux sont chargés de mettre en commun les outils et recenser les bonnes pratiques pour les diffuser auprès des clubs par divers moyens :

- Des fiches pédagogiques en format numérique envoyées aux clubs
- L'animation d'ateliers thématiques pour accompagner l'appropriation des outils
- Des temps d'analyse de pratiques pour discuter de la mise en pratiques, des difficultés rencontrées....

Dans un deuxième temps, la diffusion et la communication des résultats du projet (tels que les résultats des rapports, des outils, des événements, du matériel d'apprentissage, etc.) est réalisé par les référents fédéraux et le coordinateur national. Cela permet une meilleure appropriation des objectifs du projet, des activités et des résultats ainsi que des besoins qu'il aborde par les partenaires (acteurs locaux, entreprises, financeurs, collectivités locales...)

III. Gouvernance et pilotage

A. Identification des structures concourant à la réalisation du projet

Le consortium de 7 fédérations :

- Chaque fédération sportive a identifié des clubs qui sont répartis sur 5 territoires au titre de la première vague puis sur 6 territoires pour la seconde. Les clubs identifiés sont intéressés ou déjà engagés dans des démarches d'éducation/insertion par le sport, en général peu formalisées. Les clubs mobilisent leur réseau local (sponsors et monde de l'entreprise, mission locale, école de la deuxième chance...) dans l'objectif d'insérer les jeunes dans l'emploi. Pour accompagner les clubs de chaque discipline, il y a un référent fédéral qui collabore aussi avec la coordination nationale (ANPSS) et les autres fédérations. Les référents des fédérations sont aussi chargés de documenter les bonnes pratiques et diffuser les outils auprès des clubs.

Partenaires nationaux :

- L'ANPSS a pour objectif de coordonner le projet au niveau national et sur les territoires et est en charge du suivi de l'évaluation et de l'outillage financier. Elle anime les clubs localement par le biais de la task-force qui est une équipe composée de 4 experts (dont le coordinateur national) dans les domaines en ingénierie pédagogique, la recherche de partenaires (partenariats opérationnels et/ou financiers) institutionnels et privés. Elle se déplace sur chaque territoire pour soutenir les clubs et les accompagner dans la résolution de problèmes liés au déploiement du projet. De plus, elle intervient aussi dans la montée en compétence des référents fédéraux par la formation tout le long du projet.
- Cabinet d'évaluation (en cours de recrutement) : c'est un cabinet spécialisé dans l'évaluation et la mesure d'impacts de dispositifs de sécurisation des parcours professionnels et d'insertion sociale et économique. Chaque phase du projet est évaluée et permet aux équipes d'avoir accès à des données qualitatives et quantitatives sur les bénéficiaires qui donneront lieu à un bilan détaillé pour les 5 territoires d'interventions dans un premier temps puis pour les 6 autres territoires. A cet effet, un outil d'analyse de la progression des parcours sera développé, permettant de mesurer l'évolution de l'employabilité des bénéficiaires dans toutes ses dimensions.

B. Description de l'organisation prévue pour animer et piloter le projet dans la durée en lien avec les acteurs locaux partenaires

Ce projet a pour objectif d'expérimenter une action d'insertion par le sport portée par un consortium de 7 fédérations sportives. Cette dynamique d'insertion doit être animée à différents échelons pour s'assurer du bon déroulement du projet. A ce titre, plusieurs temps sont mis en place :

- **Le comité local** – Tous les mois : Cette instance mensuelle qui a lieu sur chaque territoire associant l'ensemble des acteurs impliqués dans le déploiement opérationnel du projet (les acteurs socio-éducatifs, les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation, les entreprises et quelques jeunes issus du parcours d'accompagnement...). Elle assure et fluidifie la conduite partenariale des actions locales et a pour objectif de faire remonter les données et informations sur l'avancement du projet auprès de l'ANPSS et des référents fédéraux (compte rendu de réunion prédefini). C'est aussi l'occasion de réajuster les

accompagnements notamment grâce à la contribution des jeunes (retour d'expérience, témoignage de jeunes au sein du comité local, présence d'un représentant du public au sein de l'instance...).

- **Le comité directeur** – Tous les 2 mois : Il réunit les référents fédéraux et le coordinateur national (ANPSS). Il pilote le projet, discute et traite les informations remontées mensuellement par les comités locaux, règle les arbitrages et effectue des régulations si nécessaire en lien avec les financeurs.
- **Le comité de pilotage** – Une fois par an : C'est une cellule qui rassemble les référents fédéraux, le coordinateur national (ANPSS) et les référents nationaux de la DGEFP et de la caisse des dépôts et des consignations. Elle se réunit à mi-projet pour faire un bilan intermédiaire technique et financier.
- **Le séminaire national** : Chaque année, l'ensemble du consortium, les clubs impliqués et les partenaires nationaux sont réunis pour faire un bilan de l'action, identifier les pistes d'amélioration, partager les bonnes pratiques et les mutualiser.

La formation destinée aux parties prenantes

L'ANPSS a développé une offre de formation destinée aux acteurs du projet souhaitant monter en compétences sur la structuration d'un projet d'inclusion par le sport. En effet, certains des acteurs vont effectuer leurs premières armes dans ce secteur.

Pour accompagner ce changement pour qu'il soit durable dans les usages, il est important de commencer par travailler sur la culture de l'organisation et de procéder à une acculturation progressive puis de les outiller. C'est la première brique d'un processus interne de transformation. Dans ce cadre, des journées de formations sont prévues et ouvertes à toutes les parties prenantes du projet qui souhaitent monter en compétences sur les thèmes suivants :

- Présentation des principaux acteurs et dispositifs du champ de l'insertion professionnelle
- Travailler sur les freins périphériques à l'emploi des jeunes
- L'importance de la collecte de données
- La place de l'entreprise dans un parcours socio-professionnel

D'autres thèmes seront traités en fonction des besoins recensés par l'ANPSS auprès des parties prenantes. Une formation par mois est proposée au réseau d'acteurs et est animée par l'ANPSS, et un réseau d'experts sur les sujets abordés.

C. Identification de l'équipe-projet dédiée au pilotage

Des ressources humaines dédiées sont affectées au projet

Consortium	ANPSS	Cabinet d'évaluation	Clubs sportifs
1 référent par fédération soit 7x 0,5 ETP	Coordinateur national (1ETP) + <i>Task-force</i> : 1 ingénieur pédagogique (1ETP) et 1 référent partenariat institutionnel (1 ETP) et 1 référent partenariat privé (1 ETP)	Prestataire de service	1 coach d'insertion par le sport (0,8 ETP) par club soit 0,8 x 16 clubs (1 ^{ère} vague) 1 coach d'insertion par le sport (0,8 ETP) par club soit 0,8 x 19 clubs (2 ^{ème} vague)

Chaque fédération a un référent fédéral qui accompagne les clubs sur 3 axes :

- Il suit les clubs et la remontée des factures au coordinateur national (ANPSS)
- Il met en commun des ressources (outils...) et des bonnes pratiques pour les diffuser aux clubs
- Il s'assure de la remontée des données des bénéficiaires suivis par les clubs à l'ANPSS pour faciliter la remontée nationale auprès de la DGEFP

L'ANPSS compte 4 experts (task-force) sur le projet dont les missions sont les suivantes :

- **Le coordinateur national a pour mission de :**
 - ✓ Animer et suivre les référents fédéraux
 - ✓ Concevoir / programmer / animer les modules de formation des parties prenantes, en lien avec l'ingénieur pédagogique et des experts
 - ✓ Assurer une veille sur les dispositifs et bonnes pratiques, notamment sur la communauté La Place
 - ✓ S'assurer du suivi financier de chaque club en lien avec les référents fédéraux
 - ✓ Compiler les données relatives aux bénéficiaires des clubs avec les référents fédéraux pour la remontée de données auprès de la DGEFP
- **L'ingénieur pédagogique a pour mission de :**
 - ✓ Conseiller les éducateurs sportifs et les référents fédéraux pour faciliter le déploiement du projet
 - ✓ **Documenter les bonnes pratiques, en lien avec les référents, pour permettre le partage à l'ensemble des parties prenantes**, améliorer les parcours et créer les conditions pour un futur essaimage à davantage de clubs par fédération
- **Le référent partenariats institutionnels a pour mission de :**
 - ✓ Rencontrer les élus et les techniciens des communes, départements, agglomérations des territoires de mise en œuvre du projet pour les mettre en lien avec les clubs et les fédérations
 - ✓ Identifier des partenariats institutionnels en relation avec les clubs sur un territoire
 - ✓ Effectuer un travail de veille pour les appels à projets Politique de la Ville, etc.
 - ✓ Accompagner les clubs dans la réponse aux appels à projets
- **Le référent partenariats privés a pour mission de :**
 - ✓ Effectuer une cartographie du bassin de l'emploi des territoires en relation avec les clubs
 - ✓ Identifier les besoins en recrutement des territoires en lien avec les clubs
 - ✓ Démarcher les entreprises qui correspondent aux projets professionnels des jeunes pour faciliter les placements (stage, alternance, emploi) en lien avec les clubs
 - ✓ Développer et mettre en place une stratégie de levée de fonds en partenariat avec les clubs et les référents fédéraux
- **Les clubs sportifs ont pour mission de :**
 - ✓ Déetecter des jeunes et les accompagner jusqu'à l'emploi et/ou la formation
 - ✓ animer les relations avec les acteurs locaux (associations, entreprises, acteurs de l'insertion...) en lien avec la task force
 - ✓ Faire remonter les bonnes pratiques et les données financières/techniques aux référents fédéraux
- **Le cabinet d'évaluation est en charge de :**
 - ✓ Création des outils de suivi pour les clubs
 - ✓ L'analyse des données récoltées
 - ✓ La mesure de l'évolution de l'employabilité des jeunes

IV. Annexes – Fiche territoriale

1. Territoire de la Métropole de Tours

- a. **Clubs mobilisés** : DayTourSport (Fédération Française d'Athlétisme), El Baja Boxing Academy (Fédération Française de Boxe) et Touraine Basket Club (Fédération Française de Basketball)
- b. **QPV ciblés** : Sanitas (9 000 habitants) et les Fontaines (3 000 habitants) en priorité / quelques jeunes issus des quartiers suivants de manière plus occasionnelle : la Rabière (Joué-lès-Tours) et Rives du Cher (Tours Sud).
- c. **Public cible** : jeunes (16-29 ans) en décrochage scolaire (niveau 4 maximum) résidant en QPV. Objectif de mixité pour le club de boxe qui a une expérience auprès du public féminin (lauréat du concours « femmes et sports » à Paris)
- d. **Parcours d'accompagnement** :
 - i. **Identification des jeunes et remobilisation par le sport** :
 1. Implantation géographique du club de boxe (au sein du quartier des Fontaines depuis 20 ans) ;
 2. Organisation d'événements sportifs (relais 10*1 km sur les quartiers Sanitas et à la Rabière, 2 gala de boxe amateur, Château de la Bourdaisière...) ;
 3. Partenaires extérieurs : association d'habitant (Naturellement Citoyen), PJJ, relation avec le futur café associatif, foyer d'urgence (IDEF)...
 - ii. **Parcours socio-professionnel par le sport** : séjour d'immersion pour créer une cohésion groupe / alternance entre pratique sportive (valorisation des softs skills) et ateliers socio-professionnels (entretien d'embauche sous forme d'Espace Game avec le CREPY en Touraine, travail sur le CV avec l'école de la deuxième chance, tenue vestimentaire avec la Cravate Solidaire...). Un gros défi sportif sera organisé sur la ville de Tours avec les 3 clubs sportifs au sein des quartiers (organisé et animé par les bénéficiaires)
 - iii. **Intégration dans l'emploi/formation et suivi des jeunes** : Château de la Bourdaisière (Tourisme), GuardFormation (sécurité), Transervice (transport), Hôtel le Faisan (tourisme), Harmonie Mutuelle et l'Office de Tourisme de Tours sur les métiers administratifs. Plusieurs secteurs ont été identifiés comme prioritaires tels que le tourisme au vu de la proximité avec les châteaux de la Loire, la société SKF (grosse industrie), les hôpitaux (premier employeur de la ville) ou encore l'armée. Le secteur viticole n'a pas été identifié comme étant un axe de priorité au vu de la précarité des emplois

Ce projet s'inscrit dans un partenariat fort avec l'Agglomération (qui souhaite impliquer les trois clubs au sein de la Cité de l'Emploi qui est en cours d'élaboration), la Région Centre Val de Loire et la DRAJES, le Département d'Indre-et-Loire et la préfecture.

2. Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

- a. **Clubs mobilisés** : ESCO Athlétisme (Fédération Française d'Athlétisme), Yountiss (Fédération Française de Boxe) et les Fréchets (Fédération Française de Basketball)
- b. **QPV ciblés** : Ville Ouest (6 375 habitants) et Petit Caporal (1 000 habitants)
- c. **Public cible** : jeunes (16-29 ans) en décrochage scolaire (niveau 4 maximum) résidant en QPV. Objectif de mixité pour le club de basketball qui a une expérience auprès du public féminin (90% de ses adhérents sont aujourd'hui un public féminin).

d. **Parcours d'accompagnement :**

i. **Identification des jeunes et remobilisation par le sport :**

1. Implantation géographique du club de basket au sein du quartier de Ville Ouest
2. Organisation d'événements sportifs (olympiade pour attirer les jeunes, tournoi de 3*3, initiation à la pratique de la boxe au sein des quartiers...) ;
3. Campagne de communication (Saint Nazaire WebTV...) ;
4. Partenaires extérieurs : Boxing nazairien, école de la deuxième chance, Mission locale, Hometis (accueil de jeunes filles en difficultés), ADPS (animation départementale pour la protection sociale => éducateur spécialisé)...

ii. **Parcours socio-professionnel par le sport:** alternance entre pratique sportive (valorisation des softs skills) et ateliers socio-professionnels (Ecole de la Deuxième de la chance (en tant que prestataire sur la remise à niveau, CV...), Association NCA Trancq's (Expression orale), mission locale (ateliers socio-pro.), BGE (atelier sur le fait d'être auto entrepreneur), IUT Saint Nazaire (entrepreneuriat), maison des apprentissages (présentation des formations/métiers), Cités Swag – événement de mise en relation entre PDG et jeunes (mission locale)

iii. **Intégration dans l'emploi/formation et suivi des jeunes :** Géant Casino, Intersport (demande de jeune), société de sécurité (optimum sécurité). Plusieurs secteurs prioritaires ont été identifiés et notamment l'industrie avec le chantier Airbus (école en interne pour former les jeunes aux métiers), le BTP (peinture, maçonnerie, plomberie, chauffagiste) qui nécessitera une réorientation vers de la formation professionnelle et le tourisme (hôtellerie/restauration) qui peut être une première marche vers le retour à l'emploi. Sur ce territoire, l'entrepreneuriat aura une place forte (partenariat envisagé avec la Ruche mais également avec un incubateur spécialisé dans les métiers de « bouche »).

Ce projet s'inscrit dans un partenariat fort avec l'Agglomération (qui souhaite impliquer les trois clubs au sein de la Cité de l'Emploi qui est en cours d'élaboration), l'élu politique de la ville est engagé dans un des clubs du projet.

3. Territoire de Bordeaux Métropole

a. **Clubs mobilisés :** Stade Bordelais (Fédération Française des Clubs Omnisports) et USAP (Fédération Française de Boxe), US Cenon Judo (Fédération Française de Judo)

b. **QPV ciblés :** Saige et Arago (6 118 habitants) et ensemble des QPV de la métropole pour le club Omnisport/judo

c. **Public cible :** jeunes (16-29 ans) en décrochage scolaire (niveau 4 maximum) résidant en QPV. Certains jeunes « PAPS » (repérés par le PSAD), jeunes issus du SPIP (orientation de jeunes vers le programme du Stade Bordelais, quelques mineurs non accompagnés

d. **Parcours d'accompagnement :**

i. **Identification des jeunes et remobilisation par le sport :**

1. Implantation géographique du club de boxe au sein du quartier de Saige et Arago à Pessac ;
2. Partenaires extérieurs : PJJ, ASE, SPE=> mission locale particulièrement, pôle Emploi, PAPS, clubs de préventions/médiation pour le Stade Bordelais (déjà presque 40 jeunes orientés par an)

ii. **Parcours socio-professionnel par le sport :** alternance entre pratique sportive (valorisation des softs skills) et ateliers socio-professionnels (Cravate solidaire : tenue vestimentaire, Cityschool, effort de conscience, ACT, BatiAction (chantier éducatif

bâtiment), Compagnons bâtisseurs, Foyer Maritalae, garage Moderne (chantier éducatif mécanique)

- iii. **Intégration dans l'emploi/formation et suivi des jeunes** : quelques partenariats ont été identifiés et notamment avec les collectivités pour les postes d'animateur/éducateurs sportifs. Par ailleurs, d'autres secteurs en tension ont été identifié sur le territoire (sans que des partenariats soient encore noués : aide à la personne, métiers de bouche, BTP, logistique, Sécurité et mécanique)

Ce projet s'inscrit dans un partenariat fort avec l'Agglomération ainsi que la Région Nouvelle Aquitaine. Par ailleurs, le Stade Bordelais est déjà proche du Fonds Social Européen pour d'autres actions.

4. Territoire de Grand Paris Sud

- a. **Clubs mobilisés** : Union Sportive Grigny Omnisports (Fédération Française des Clubs Omnisports) et FLAM 91 (Fédération Française de Judo), AS Corbeil-Essonnes Tennis de Table (Fédération Française de Tennis de Table) et Grand Paris Sud Basket (Fédération Française de basketball)
- b. **QPV ciblés** : La Grande Borne et Grigny 2 (23 771 habitants), La Nacelle, Les Tarterêts, Montconseil et Rive Droite (14 332) Bièvre Poterne et Opéra (6 407)
- c. **Public cible** : jeunes (16-29 ans) en décrochage scolaire (niveau 4 maximum) résidant en QPV.
- d. **Parcours d'accompagnement** :
 - i. **Identification des jeunes et remobilisation par le sport** :
 - 1. Animations sportives dans les quartiers à travers les différentes sections de l'US Grigny Omnisport ;
 - 2. Partenaires extérieurs : MEIF, mission locale,
 - ii. **Parcours socio-professionnel par le sport** : alternance entre pratique sportive (valorisation des softs skills) et ateliers socio-professionnels (MEIF, mission locale de Grigny et Vita-lis, CAP 91 : atelier sur les outils office ou encore le CV, CFP grigny, Pôle Emploi...)
 - iii. **Intégration dans l'emploi/formation et suivi des jeunes** : sur le secteur de l'animation et du sport (réseau de clubs locaux), sponsors qui partagent une vision similaire aux clubs (Hilton Massy, PEP 7, Crédit Mutuel...). Un travail est prévu dans le courant du mois d'octobre/novembre pour se rapprocher de la ZAC des radars et du parc d'activité Courtabœuf afin d'identifier de potentiels partenaires sur le territoire. Amazon est l'un des plus gros employeurs du département également avec le nouveau centre mais pour le moment aucun contact n'a été réalisé.

Ce projet s'inscrit dans un partenariat fort avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et le maire de Grigny.

5. Territoire de Marseille

- a. **Clubs mobilisés** : Ring Club Valley (Fédération Française de Boxe), SCO Sainte Marguerite (Fédération Française d'athlétisme) et OM Judo (Fédération Française de Judo)
- b. **QPV ciblés** : Air Bel (5 932 habitants), Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme (24 803 habitants) et Centre-Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès (97 048)
- c. **Public cible** : jeunes (16-29 ans) en décrochage scolaire (niveau 4 maximum) résidant en QPV. Objectif de mixité (50% public féminin/50% public masculin) pour le club de boxe qui a l'habitude de toucher ce public dans le quartier.
- d. **Parcours d'accompagnement** :

-
- i. **Identification des jeunes et remobilisation par le sport :**
 - 1. Animations sportives dans les quartiers à travers les différentes sections de l'US Grigny Omnisport ;
 - 2. Partenaires extérieurs : ADDAP 13 (services prévention spécialisé et prévention par le sport), centre social Agora, lycée Jean Perrin...
 - ii. **Parcours socio-professionnel par le sport :** alternance entre pratique sportive (valorisation des softs skills) et ateliers socio-professionnels (mission locale, CFA, Pôle Emploi...)
 - iii. **Intégration dans l'emploi/formation et suivi des jeunes :** sur le secteur de l'animation et du sport (réseau de clubs locaux en lien avec l'OM judo qui bénéficie de l'aura du club de l'Olympique de Marseille), CPM13 (syndicat patronal qui regroupe des entrepreneurs de la ville de Marseille). Plusieurs secteurs ont été identifiés comme étant prioritaires sur la métropole de Marseille et notamment le tourisme (hôtellerie, restauration), le transport/logistique (Airbus Hélicoptère, DAHER...). Un travail d'approfondissement sur la logique partenariale sera menée sur le mois d'octobre/novembre 2021.